Cinquante-Troisième Année. — N° 270 LE NUMERO : CINQ CENTIMES. Mercredi 21 Novembre 1894

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'*Agence Havas*, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 20 NOVEMBRE

SATURNE

Le parti révolutionnaire fait, comme Saturne, une consommation effroyable de ses plus beaux enfants ; ses favoris sont ses victimes et l'on dirait qu'il ne les choisit que pour meubler son garde-manger et garnir ensuite ses rôtissoires. Une fringale maladive pousse les habitants des régions connues sous le nom de « socialistes » à se dévorer continuellement les uns les autres. Sur toutes les figures, on découvre un appétit. Il est impossible de faire un pas en ces territoires sans rencontrer quelqu'un qui manifeste l'envie de manger quelqu'un.

Ils n'ont fait, tout récemment, qu'une bouchée de M. Bourgeois. Il avait, ou on lui prêtait de hautes ambitions ; ses amis lui prédisaient de grandes destinées ; les socialistes lui ont rudement signifié qu'il ne devait compter ni sur leur appui ni même sur leur neutralité plus ou moins bienveillante. Une note de quelques lignes, publiée par la *Petite République*, renfermait, à son adresse, une allusion hautaine aux manœuvres de certains radicaux qui convoitent le pouvoir.

Mais, voici que les chefs de cette *Petite République*, MM. Goblet, Millerand, Jaurès, viennent, à leur tour, d'être mis en quarantaine, comme autant de pestiférés, par l'allemanisme ; celui-ci les traite comme ils traitaient M. Bourgeois et même un peu plus mal. Il les chasse de sa République par un : « Vaste-laver » inexorable et les déporte sur les bancs de la réaction.

Ces proscriptions, ces épurations ne peuvent étonner personne ; elles sont conformes à la règle révolutionnaire, à la tradition.

A toutes les époques, les loups qui hurlent sur la Montagne ont mis beaucoup d'entrain à s'entre-déchirer. Si nous remontons aux temps héroïques, nous nous heurtons à M. Barodet. Il se dressait alors avec des airs d'émeutier contre M. Thiers et contre la République conservatrice. Grâce à la propagande radicale, Paris avait du Barodet plein la bouche ; il semblait qu'il fût l'homme providentiel, le sauveur prédestiné de la France et des principes. Ce grand vainqueur ne tarda guère à rencontrer plus Barodet que lui, et les faubourgs le traitent maintenant de républicain moisi. Il n'est plus qu'un député comme un autre ; il a peur d'être vu et se cache sous les larges ailes de son vieux chapeau démodé de 1848.

M. Floquet le remplaça un instant dans la ...veur radicale. On comptait beaucoup sur ...pour rétablir la mairie centrale et terras... l'hydre du modérantisme. On le vantait exce... et particulièrement dans les quartiers Repou... de Paris, comme le fort des forts rabattre ... le suffrage universel, il dut se de sa trempe ...nat ; mais, pour un radical teur ! O comble déchoir. M. Floquet, séna-

Les électeurs ...radation !
...trefois d'être repré... se montraient fiers ... Brisson devant qui ... par le Spartiate ...tres. Ils célébraient son in... blaient les mi... té, sa vertu farouche. Le pu... austère M. Brisson ! Un Brutus, un Caton, un héros de Corneille ! Des jaloux qu'offensait sa gloire l'ont enterré avant décès.

Le major Labordère fut, à son tour, un grand homme. On saluait en lui le sauveur du Capitole et l'on remontait à travers les siècles pour découvrir un émule digne de lui, sans parvenir à mettre la main sur un héros de sa taille. Aujourd'hui, l'inoubliable M. Labordère est oublié.

Lorsque MM. Félix Pyat et Cluseret firent une entrée triomphale au Palais-Bourbon, la Commune y entra sur leurs épaules. Félix Pyat est mort et qui pourrait dire si M. Cluseret vit encore ?

Avec MM. Camélinat et Basly, les grévistes qui aiment à jeter les ingénieurs par la fenêtre crurent avoir ville conquise. On nous annonçait que ces nouveaux Solons résoudraient en cinq secondes la question sociale et liquideraient en trois minutes l'infâme capital. Ils n'ont réussi qu'à se liquider eux-mêmes. M. Camélinat n'est plus député et, lorsque M. Basly va porter la bonne parole dans le Pas-de-Calais, c'est à grand peine qu'il réunit une demi-douzaine d'auditeurs qui pleurent toujours leur argent.

En des temps relativement fort éloignés, le parti radical avait enfanté spontanément un être fort supérieur à ces notoriétés de calibre divers, un fils de son propre sang en lequel il s'incarnait et par lequel il devait triompher ; il l'a crevé. Frappé à mort sur les hauteurs de Montmartre, M. Clémenceau est allé rendre l'âme à Dragnignan.

Pour tous les enfants de son lait et de ses veines, le parti révolutionnaire s'est montré un père absolument dénaturé ; il les a croqués les uns après les autres, et il continuera jusqu'à parfait épuisement.

Saturne ? La comparaison n'est peut-être point strictement juste. On avait déjà, aux époques mythologiques, constaté, chez ce dieu primitif, une certaine dépravation du goût, puisqu'il ne fit aucune distinction entre la chair de Jupiter et un pavé de grès qu'on lui ingurgita au lieu et place de son aîné. Ugolin serait plus exact.

Mais quand Ugolin aura consommé tous ses petits, qui est-ce qui nourrira « Papa ? »

A PARIS

Le service funèbre pour le Tsar

Jamais peut-être, dit le *Jour* — auquel nous empruntons ces détails — nous n'avons assisté à cérémonie si grandiose et si émouvante à la fois. L'hommage rendu par la France à son grand allié a été vraiment digne de lui et digne d'elle.

Le caractère hautement officiel que lui prêtait la présence du chef de l'Etat n'a point empêché l'unanime sympathie des Français de transformer cette grave solennité en une manifestation touchante.

A neuf heures, les troupes commandées commençaient d'arriver pour prendre leurs positions. Ces troupes comprenaient :

Infanterie. — Un bataillon de la garde républicaine, trois bataillons fournis par les 130e, 131e d'infanterie et 29e bataillon de chasseurs sous les ordres du général Niox, commandant la 15e brigade d'infanterie.

Quatre bataillons des 36e, 39e, 74 et 12e 9e d'infanterie et un bataillon d'infanterie de marine sous les ordres du général Faure-Biguet, commandant la 9e brigade d'infanterie.

Artillerie. — Deux batteries à cheval, à 6 pièces, sans caissons, et 6 servants par pièce (une du 12e régiment, une de l'Ecole militaire) sous les ordres de M. le chef d'escadron de Barberin, commandant l'artillerie de la 1re division de cavalerie.

Cavalerie. — Un escadron de la garde républicaine avec l'étendard de la légion, 3 escadrons du 1er et 3 escadrons du 2e régiment de cuirassiers sous les ordres du général Descharmes, commandant la 2e brigade de cuirassiers.

Ces troupes étaient placées sous le commandement supérieur du général Madelor, commandant la 6e division d'infanterie.

A onze heures moins un quart, M. Casimir-Perier quittait l'Elysée, salué par la foule. La voiture présidentielle était escortée par des gardes républicains à cheval. Le cortège est arrivé à onze heures précises à l'église russe.

L'église russe était tendue de noir jusqu'à la hauteur d'un premier étage. A la grille du jardinet situé devant l'entrée, des drapeaux russes et français, voilés de crêpe, étaient fixés.

M. de Giers, entouré d'une partie du personnel de l'ambassade, MM. de Bourqueney et Mollard, directeur et chef adjoint du protocule, recevaient les invités.

Successivement arrivaient le vice-président de la Chambre et du Sénat, les ministres, les corps constitués, les membres de la colonie russe de Paris, etc., etc.

Hors de l'église, dans la foule considérable et dans laquelle on ne pouvait circuler, des industriels vendaient des souvenirs franco-russes, des drapeaux, des crêpes pour chapeaux brodés d'aigles russes, des petits bouquets d'immortelles où, ingénieusement, avaient été mêlées les couleurs russes et françaises, etc.

Les murs extérieurs de l'église étaient entièrement tendus de draperies noires.

Pas de décoration intérieure ; le rite orthodoxe s'y oppose.

Les membres de l'ambassade de Russie, ayant à leur tête M. Nicolas de Giers, conseiller d'ambassade, chargé d'affaires de Russie en l'absence de M. de Mohrenheim, occupaient le centre de l'église, devant l'iconostase.

L'office s'est terminé à midi moins dix.

Aussitôt après, le Président de la République, autour duquel étaient rangés MM. Challemel-Lacour, président du Sénat ; de Mahy, vice-président de la Chambre ; les généraux Mercier, ministre de la guerre, Saussier, gouverneur de Paris, est sorti de l'église et s'est placé sous le péristyle pour assister au défilé des troupes qui s'est effectué musique en tête.

Les officiers saluaient de l'épée, les hommes se tenaient le visage légèrement tourné vers le Président de la République.

La foule, profondément impressionnée par l'appareil de cette solennité funèbre, s'est ensuite écoulée.

Ceux à qui il a été donné d'y assister, conserveront toujours le souvenir de cette émouvante cérémonie.

INFORMATIONS

Au Conseil général de la Seine

M. Bassinet, président du Conseil général de la Seine, demandait, hier, de lever la séance en signe de deuil.

Les socialistes révolutionnaires s'y opposèrent vivement.

Par 42 voix contre 15 on a décidé que la séance continue.

Encore des espions allemands

Pont-à-Mousson, 18 novembre. — Deux Allemands d'environ vingt-cinq ans, venant de Metz et fort bien mis, après avoir passé la matinée autour de la caserne, parvinrent à circonvenir deux hussards du 5e régiment et leur donnèrent rendez-vous dans un café de la ville.

L'un des Allemands demanda six cartes postales au cafetier, écrivit en allemand sur chacune d'elles, les signa et les fit ensuite signer par les deux hussards.

L'une de ces cartes fut saisie par un consommateur, M. Voisin, capitaine de réserve, dont l'attention avait été sollicitée par l'attitude des deux Allemands ; mais pendant qu'on était allé chercher la police, ceux-ci prirent la fuite et il fut impossible de les rejoindre.

Voici ce que contenait la sixième carte saisie adressée à un Berlinois :

« Nous sommes ici en compagnie de hussards français, le premier régiment de France. Ils nous racontent un tas de choses... »

Les hussards, reconduits à la caserne, ont été sévèrement punis.

Courses accidentées

Bordeaux, 19 novembre. — Pendant les courses, le jockey Bordenawe est tombé, il a été tué sur le coup ; Lighfood est tombé et a le crâne fracturé ; son état est désespéré.

M. de Fournas, lieutenant de dragons, est tombé ; il a été fortement contusionné.

Suicide d'un conscrit

Un conscrit, Auguste Ferrard, demeurant à Paris, hôtel de l'Eure, 27, rue Saint-Martin, devait partir au bastion de la porte de Châtillon, pour rejoindre son corps. Malheureusement il avait une fiancée et ne put se faire à l'idée de la quitter pour trois ans ; il s'est pendu à l'espagnolette de sa fenêtre.

Tentative de parricide

M. Boutineau, commissaire de police de Saint-Ouen, a fait arrêter un jeune homme de dix-huit ans, nommé Gaurois, qui, quelques heures auparavant, avait frappé de plusieurs coups de couteau son père, âgé de 58 ans.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Bichat.

Quant au meurtrier, il est dans un tel état d'exaltation qu'on ne peut obtenir de lui aucun renseignement.

Assassinat

Un assassinat a été commis à Bagnols sur un nommé Justamont, âgé de 66 ans, fermier. Il a été frappé par derrière au moyen d'un instrument contondant produisant une plaie énorme derrière l'oreille droite. Justamont a deux côtes brisées.

Son beau-frère, sur lequel pèsent de graves soupçons, a été arrêté.

Nouveau vol au Crédit Lyonnais

Le Crédit Lyonnais vient d'être victime d'un nouveau vol. C'est un nommé Robin, attaché au bureau des titres, qui en est l'auteur.

La somme volée s'élèverait à 200,000 francs en titres au porteur.

Robin a offert de restituer les titres, mais à condition qu'aucune plainte ne serait déposée contre lui ; dans ce cas, la perte subie par le Crédit Lyonnais serait beaucoup moins considérable qu'on ne l'avait tout d'abord cru.

Incendie à Constantinople

Dans la nuit du 14 novembre, un incendie qu'on attribue à des domestiques a détruit la maison de Nouri-Bey (le marquis de Châteauneuf), l'un des personnages politiques les plus en vue de la Turquie, et dévoré le précieux mobilier. En outre, les incendiaires ont volé toutes les valeurs et tous les bijoux.

Arrestation du maire d'Athènes

Avant-hier, les Athéniens apprenaient avec stupeur que des mandats d'amener avaient été délivrés contre M. Mélas, maire d'Athènes, et le receveur municipal, qui ont été tous deux arrêtés.

Plongeon mortel

Un ancien fort de la halle aux poissons, devenu, pour le public de l'Aquarium de Londres, le « professeur» Ben Fuller, s'est tué avant-hier en plongeant du plus haut point du pont de la tour de Londres dans la Tamise, soit d'une hauteur de 240 pieds.

Il est revenu un instant à la surface, puis a disparu tout à coup. Son cadavre n'a pas été retrouvé.

PAGES LITTÉRAIRES

Lettres du duc d'Uzès

La *Revue de Paris* publie, dans son numéro du 15 novembre, une série de lettres écrites du Congo par le duc d'Uzès et communiquées par sa mère, Mme la duchesse d'Uzès.

Nous reproduisons quelques fragments de ces lettres :

20 OCTOBRE 1892. — C'est du bois, du bois, du bois, c'est du bois qu'il nous faut, oh, oh, oh, oh ! Nous pourrions encore chanter cette ritournelle ce matin, puisque la mise en route a été retardée par le temps employé à chercher du bois sec, à le porter au bateau et à le débiter, avant de le rentrer dans les soutes.

21 OCTOBRE. — Nous quittons le mouillage provisoire à deux heures cinquante pour marcher jusqu'à la nuit et nous arrêter à six heures trente cinq au village d'Impondo. C'est un grand village, mais remarquable par son excessive saleté. La population est bondjio et très anthropophage. Les gens se nourrissent d'hommes, de chiens, de chèvres, de bananes et de manioc.

C'est là que, pour la première fois, nous voyons les fameux piquets à décapiter. Devant chaque maison principale se trouve une perche, longue de quatre mètres environ et munie à son extrémité supérieure d'un corde. Le patient est amené près de cette perche, dont on fait fléchir l'extrémité supérieure à l'aide de la ficelle. On la passe autour du cou du malheureux, qui se trouve de la sorte à moitié étranglé. Le bourreau s'approche alors et lui coupe le cou d'un seul coup. La tête, qui n'est plus retenue par le poids du corps, se trouve violemment entraînée par la ficelle, et la perche, faisant ressort en reprenant sa position normale, la fait voltiger en l'air, tandis que la foule porte le cadavre vers la marmite où doit se cuire ce ragoût horrible, qui, disent-ils, est bien supérieur à tous les autres aliments. Près de ces perches sont alignés des crânes dans un ordre absolument parfait.

27 OCTOBRE. — A onze heures, nous stoppons pour faire des vivres, au village de Bondoungou. Les habitants nous accueillent avec joie et offrent de nous vendre un tas de babioles. C'est un échange très curieux à contempler entre nos soldats et les indigènes. Les soldats, du haut du toit, tendent aux noirs les barrettes, des perles (bayocas), et autres paccotilles. En échange, les habitants, hommes et femmes, offrent de l'huile de palme, des bananes, du manioc et quelques autres fruits indigènes. La confiance est réciproque : une main tend le payement, l'autre reçoit l'achat, et chacun lâche sa proie en même temps. La femme du chef auquel je rends visite trouve ma vieille paire de gants tellement étonnante qu'elle la garde. Le chef m'offre deux moutons pour ma veste en drap, mais c'est la seule que je possède et je dédaigne cet échange avantageux.

Ce qui ne coûte pas cher, par exemple, ce sont les petits enfants. On nous en offre de tout jeunes pour quelques perles. Malheureusement ils sont trop petits, sinon j'en aurais envoyé deux ou trois à la Mission de Libreville pour y être élevés.

L'ablation des quatre incisives supérieures est un des caractères distinctifs des peuples bondjios. Ils ont presque tous l'oreille droite percée, et s'y introduisent des ornements d'une dimension phénoménale. J'ai vu aujourd'hui une femme, portant à son oreille droite une boîte de cotignac ; le lobe de l'oreille en faisait exactement le tour. Ça devait être « rudement » agréable à porter. Mais c'est égal, cette malheureuse boîte de confitures du pays de la Pucelle devait être joliment surprise de se trouver transformée en pendant d'oreille.

29 OCTOBRE. — Le grand chef de Mikinda, qui offre de vagues ressemblances avec Quasimodo, avait promis hier, au bateau, des bûches et du bois sec pour le lendemain matin ; mais il n'en apporte ici que fort peu et, comme on avait un peu trop compté sur ses promesses, le départ se trouve une fois de plus retardé. Le marché, si animé la veille et brusquement interrompu, reprend à la nuit avec une intensité nouvelle. Tout est à vendre ; c'est pire qu'au bazar de l'Hôtel de Ville. Les hommes offrent leurs couteaux, leurs lances ; les femmes, leurs pagnes en étoffe, et les « pitchoun » vendent des nattes fabriquées dans le village. La perle (bayoca) fait fureur et pour une pincée on a un tas de choses. La valeur d'une poule en bayocas est d'environ 2 ou 3 centimes. Quelques indigènes s'occupent immédiatement à les enfiler et s'en font des ceintures, des bracelets, des écharpes, qui les font vaguement ressembler à des monuments funéraires. En général, l'étoffe est bien reçue par eux, et je vois une femme changer l'élégant et gracieux pagne indigène en fibres pour une vieille serviette sale ! Ils sont enragés pour acheter tout ce qui appartient aux blancs. Tour à tour ils nous demandent d'échanger, contre leurs objets les plus précieux, nos vestes, nos ceintures, nos casques, quelque chose enfin que porte le blanc !

(*A suivre.*)

REVUE HEBDOMADAIRE

Il n'est pas toujours commode de parler au public en matière de finance. D'abord il n'est pas toujours facile de discerner la vérité et il est quelquefois plus difficile encore de la dire. Nous faisons allusion en ce moment à la campagne que nous avons menée en faveur de l'Italien. Elle nous a valu quelques reproches, mais elle a valu à ceux qui ont fait taire leur répugnance patriotique pour écouter leur seul intérêt d'acheter à 73 fr. de l'Italien qui leur a payé de bons coupons et qu'ils peuvent aujourd'hui revendre 84.50. C'est autant de pris sur l'ennemi, puisque ennemi il y a. Et puis vraiment pourquoi faire intervenir le patriotisme là où il n'a rien à faire ? Vous priverez-vous d'acheter une belle œuvre d'art parce qu'elle sort de la main d'un Italien ? Nous ne disons pas, du reste, que les fonds Italiens valent notre 3 0/0 ; nous disons simplement que le 4 0/0 italien vaudrait exactement 135 fr. s'il était coté aussi chèrement que notre 3 0/0 et que cette différence de cote répond amplement à la différence de crédit des deux pays ; et nous ajoutons qu'il est malheureux que beaucoup de capitalistes français aient vendu leur Italien dans les bas cours ; ils ont ainsi rendu un fort bon service au marché italien et un fort mauvais au nôtre.

Ceux qui nous reprochaient d'exprimer notre opinion sur l'Italien nous reprochaient notre silence sur les fonds russes. Nous considérons les fonds russes comme d'excellentes valeurs et le crédit de la Russie, basé sur l'ordre, l'économie et l'honnêteté, comme un premier crédit ; mais nous avons pensé qu'il y avait en France une agglomération considérable de fonds russes, et nous avons toujours craint qu'un incident quelconque ne vînt un jour gêner gravement le marché un peu encombré des valeurs russes. Il s'est fort bien comporté, mais ce n'est pas une raison pour mettre l'engouement à la place du raisonnement.

A bien chercher dans la cote, et malgré les prix si élevés auxquels sont parvenues les grandes valeurs, il en est encore dont on peut tenter l'achat. Le Suez, par exemple, sur lequel nous avons appelé l'attention à 2,700 et qui a monté depuis à 2,983.75.

Ce mouvement ascensionnel, parfaitement logique, est loin de nous paraître épuisé. Pour s'en rendre compte il suffit de comparer le Suez au 3 0/0 français, régulateur général. Or le 3 0/0 rapportant 3 0/0 et valant 102, le Suez qui rapporte 90 fr. devrait, à *parité*, valoir 3,100 et il ne vaut que 2,983.75. Mais si on prend en considération la marche forcément ascensionnelle des recettes du Suez on est amené à affirmer d'une part que le revenu actuel du Suez est un revenu minimum qui ne peut qu'augmenter, tandis que l'avenir du 3 0/0 français lui réserve encore de fatales conversions. Les causes de hausse du Suez sont nombreuses. La fin imminente de la guerre de Chine, la guerre imminente de Madagascar qui va procurer 2 ou 3 millions de recettes au bas mot, le développement du trafic avec l'Afrique Orientale, le développement continu du commerce de l'Europe avec les Indes, l'extrême recherche des marchés anglais pour les valeurs de Suez, etc.

Serons-nous bon prophète ? L'avenir le dira ; mais nous croyons au cours de 3,500.

Nos lecteurs peuvent du reste nous écrire et se mettre en correspondance avec nous pour tout ce qui concerne leurs intérêts ; trop heureux sommes-nous lorsque nous avons pu être l'intermédiaire d'une opération fructueuse. Prière d'adresser la correspondance à de Lavigerie, 22, place Vendôme, à Paris.

DE LAVIGERIE.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 20 Novembre

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 6°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 4°
Midi,	769 m/m	au-dessus 5°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 3°

Tramways Saumurois

III

La Compagnie française des Voies Ferrées Économiques

Ses administrateurs ; ses commissaires

La gestion des intérêts sociaux est confiée à : MM. FRANCQ, ÉMILE, administrateur délégué ; CHAVOIX, HENRI, député ; JOUBERT, ALFRED, banquier. Administrateurs : FOYOT, LOUIS, agent comptable de la dette inscrite au Ministère des Finances ; PLASSE, J., banquier.

Nous avons dit ce qu'était M. Francq. MM. Joubert et Plasse brillent par leur absence de notoriété financière et autre. Occupons-nous de MM. Chavoix et Foyot pour compléter le tableau.

Nous ne marquerons aucune surprise de trouver M. le député Chavoix dans la Compagnie où il figure ici. Nous nous rappelons l'avoir vu président du Conseil d'administration du Crédit Foncier de Tunisie dont les actions de 500 francs, libérées de 250 francs, valent aujourd'hui 5 francs.

Ce qui étonne davantage, c'est de voir agir,

---

42 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Sur le seuil, elle eut une hésitation.

Le cœur lui manqua t.

Pourtant, elle triompha de son trouble, et appelant Soonamookee auprès d'elle, elle vint s'asseoir au chevet du lieutenant de vaisseau.

Philippe avait eu, le matin, une crise de douleur aiguë. Mais la plaie débridée avait permis l'écoulement du sang au dehors. Soulagé, il respirait avec plus de calme. A voir ainsi l'officier, pâle, exangue, raidi sur sa couche, des yeux inexpérimentés pouvaient le croire tout près de sa dernière heure.

Hira saisit vivement le bras de l'Indienne.

— *Daïe*, murmura-t-elle, — regarde ! Est-ce qu'il va mourir ?

— Non, ma fille, — répondit la nourrice, un peu au hasard.

La pauvre femme n'était pas plus rassurée que celle qu'elle voulait convaincre.

Elle entraîna Hira près du chevet, et la fit asseoir sur un fauteuil préparé tout exprès.

Sur un plateau aux larges rebords, destiné à prévenir l'effet du roulis, se pressaient les fioles de médicaments, les tasses et les cuillers pour les potions.

Hira, immobile, retenant son souffle, demeura longtemps absorbée par la contemplation du douloureux tableau.

Pauvre Philippe ! C'était donc ainsi qu'elle devait le revoir, lui qu'elle avait quitté, deux jours plus tôt, brillant de vigueur et de santé ? Il était évident pour elle, à cette heure, qu'elle n'avait point rêvé. C'était bien lui que, par anticipation de sa pensée, elle avait vu couvert de sang, la poitrine trouée d'une balle. Mais une sorte de somnolence engourdissait ses sens. Elle ne percevait point, comme la veille, l'acuité du chagrin. Hier, au fond des déchirements de son cœur, elle avait cru lire l'amour, un immense amour. En était-il de même aujourd'hui ?

Son regard errait distraitement sur ce visage blême, sur le drap blanc où s'enfonçaient les bras rigides, qui le battaient, parfois, d'un mouvement automatique.

Et voici que Philippe se prit à parler.

Il murmura avec ferveur :

— Hira !

La jeune fille tressaillit et tendit l'oreille.

Les lèvres du blessé vibraient à peine ; ses yeux demeuraient clos. Sa voix paraissait sourdre des profondeur de son être, tant elle était grave et creuse. Elle disait :

— Vous m'avez permis de lire dans votre cœur... Je n'ose pas... J'ai peur d'y trouver... le contraire... de ce que je demande. Si... vous ne devez pas... m'aimer... il vaut mieux... me renvoyer tout de suite... Renvoyez-moi... Je vous... aime... trop... moi !

Hira s'était levée. Elle se penchait maintenant sur la couche de l'officier. S'il la voyait, ce n'était qu'à travers ses paupières. Elle oublia la présence de Soonamookee, et posant ses doigts frais sur la main brûlante, elle répondit doucement :

— Chut ! Taisez vous, Philippe ! Vous savez bien que je vous aime.

Les yeux du blessé s'ouvrirent pesamment. Son regard, fixe, glissa sur la jeune fille sans la voir, ou, s'il la vit, ce ne fut que dans une perception du songe. Son sourire fut aussi pénible que son sommeil. Il détourna la tête, cherchant une partie plus froide de l'oreiller.

Et, de nouveau, il prononça :

— Hira !

— Philippe ! répondit la jeune fille, que les larmes gagnaient.

Tout à coup, l'officier ouvrit ses paupières toutes grandes. Il regarda fixement dans le vide devant lui.

— Qui m'appelle ! demanda-t-il.

Hira eut peur. Elle recula.

Borsand se dressa sur son séant, hagard, livide. Des mots sans suite errèrent sur ses lèvres. Et violemment :

— Présent ! — Me voici... Commandant !... Deshars !... Ils l'ont tué ! .. Où est-il ? Où est Le Guyen !... Bravo ! Perréguit !... En avant, garçons !... En avant !... Arrêtez !... Il n'y a que... des femmes !

Et toutes les émotions, tous les incidents de la lutte revenant à son souvenir, l'officier mit à les rappeler en des phrases d'une rapidité effrayante.

C'était une terrible chose que le fauteuil, ce délire. Hira était retombée glacée par les la tête entre ses mains

larmes.

L'effort avait épuisé le blessé.

Il jeta un dernier cri... L'Arabe !... Le grand

— L'Arabe !.

comme Commissaire des comptes d'une Société industrielle un fonctionnaire du Ministère des Finances.

Il y aurait peut-être lieu de se demander quel rapport existe entre M. Foyot commissaire des comptes et agent comptable du Trésor, et un Foyot qui a figuré, il y a environ 14 ans, dans un procès assez retentissant de la Compagnie générale Chanvrière. Est ce un homonyme? Serait-ce lui-même? Ce qui peut faire planer des doutes qui ont besoin d'être éclaircis, c'est que son nom se trouve, dans cette affaire, à côté d'autres appartenant au groupe où il figure aujourd'hui.

L'extrait suivant d'un jugement publié par la *Gazette des Tribunaux* du 16 janvier 1881, nous dispense d'en dire davantage à l'égard du Foyot en question :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

PRÉSIDENCE DE M. BILLARD

Séance du 23 décembre

Compagnie générale Chanvriere C. Foyot et C.

En ce qui touche F., Foyot et C.:

Attendu qu'il résulte des débats et des pièces produites que F., **Foyot** et C., sans être propriétaires d'actions, ou sachant tout au moins que leurs actions n'avaient été libérées ni de la totalité, ni du quart, ont prêté successivement leurs noms à L. et C pour les *aider à constituer frauduleusement* la Société générale Chanvrière et que, dans ce but, ils ont déclaré, dans un acte notarié, avoir effectué le versement intégral de leurs actions; qu'ils ont pris part, en connaissance de cause, aux délibérations prescrites par la loi pour la vérification de la liste des souscripteurs, la nomination des commissaires et la constitution définitive de la Société;

Attendu que F., comme commissaire chargé par l'assemblée générale de vérifier les apports en nature, s'est prêté complaisamment à leur majoration; que **Foyot**, comme commissaire de surveillance, et C., comme administrateur, ont commis des fautes lourdes dans l'exécution de leurs mandats; que tous trois ont causé aux tiers un préjudice dont ils doivent réparation, et que le tribunal, à l'aide des éléments d'appréciation qu'il possède, évalue au chiffre du passif de la Société; qu'il y a donc lieu, en conséquence, de déclarer F., **Foyot** et C., conjointement et solidairement responsables avec les fondateurs et les premiers administrateurs du passif de la Société, et de les condamner dès à présent à payer au Syndic, sous la même solidarité, la somme de 100.000 francs, à titre de provision;

.....

.....

Par ces motifs,
Le Tribunal,

.....

Déclare L. C. L. F. C. **Foyot**, R. et M., conjointement et solidairement responsables du passif de ladite Société et les condamne, dès à présent, conjointement et solidairement, et par les voies de droit, à payer au Syndic 100,000 francs à titre de provision.

(La suite à demain.)

Les prières pour le Tsar

Sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, des prières seront dites, dimanche, à l'église Saint-Pierre, après la messe de onze heures, à l'occasion de la mort du Tsar Alexandre III, pour la France et la Russie.

L'*Harmonie Saumuroise* a bien voulu, avec sa bonne grâce habituelle, promettre son concours pour ajouter à l'éclat et à la signification de cette cérémonie patriotique et religieuse.

Nous pensons que nos concitoyens s'empresseront de s'associer à ce témoignage de public et vive sympathie, donné à une nation amie et à un souverain qui, dans des circonstances douloureuses, nous a tendu sa main loyale et nous a convié à assurer à l'Europe, de concert avec lui, le bienfait de la paix.

L'HARMONIE SAUMUROISE interprétera les morceaux suivants : *Marche funèbre* de Chopin ; *Hymne russe* ; *Sortie*.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Engagements volontaires

En vue d'assurer le bon recrutement des ouvriers employés à l'Atelier d'Arçonnerie de l'Ecole d'application de cavalerie, le ministre a décidé que des engagements de trois ans, au titre de la 5e compagnie de cavaliers de remonte, pourront désormais être reçus pendant les périodes déterminées par le décret du 28 septembre 1889, c'est-à-dire du 1er octobre au 31 décembre et du 1er au 31 mars.

Le nombre de ces engagements est limité par les besoins du service.

Les jeunes gens désireux de contracter un engagement de cette nature devront être préalablement autorisés par le commandant de l'Ecole d'application de cavalerie.

Cette autorisation leur sera donnée, quand il y aura lieu, sur le vu d'un certificat d'aptitudes professionnelles délivré par le commandant d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie et par le directeur de l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

SAUMUR

Vol de marchandises

Samedi dernier, Guyot, marchand ambulant, dont la voiture stationnait depuis quelques jours sur la route de Villebernier, en face Robinson, se rendait au marché de Saumur et, à son retour, constatait qu'on lui avait soustrait, pendant son absence, une quantité de merceries diverses évaluées 50 fr.

Des voisins ont bien aperçu deux marquemal, l'un de 14 à 15 ans, l'autre de 18 à 20 ans, rôdant, vers l'après-midi, aux environs de la voiture ; mais ils n'ont point fait assez attention pour donner, de ces messieurs, un signalement précis.

MUSIQUE MUNICIPALE

Premier Concert d'hiver

MERCREDI 28 Novembre 1894, à 8 heures, au Théâtre, premier Concert d'hiver offert, par la *Musique Municipale* de Saumur, à ses membres honoraires, avec le concours de Mlle DUET D'ARBEL, du Théâtre-Lyrique, de M. G. LAUNAY, comique des Concerts de Paris, et d'Amateurs.

PROGRAMME

1. Ouverture de *Sémiramis* (Rossini), par la MUSIQUE MUNICIPALE.
2. Grand air de *Philémon* (Gounod), par Mlle DUET D'ARBEL.
3. *Nos Fives Oclock*, scène de genre (Mansy et Marietti), par M. LAUNAY.
4. *Bonjour Suzon* (Pessard), par Mlle DUET D'ARBEL.
5. Fantaisie sur la *Favorite*, pour clarinette, avec accompagnement de piano.
6. *La Villa de ma Tante*, chanson (Botrel), par M. LAUNAY.
7. Boléro Espagnol (Léo Delibes), par Mlle DUET D'ARBEL.

Entr'Acte

8. **Les infortunes de sir Edwards,**

OPÉRETTE EN 1 ACTE, DE E. BOURGEOIS.

Marie, maîtresse d'auberge : Mlle DUET D'ARBEL.
Sir Edwards, touriste : M. G. LAUNAY.

9. *Sigurd*, fantaisie (Reyer), par la MUSIQUE MUNICIPALE.
10. *La Complainte du Magistrat*, chansonnette (Botrel), par M. LAUNAY.

Le Chef de Musique, V. MEYER.

Piano de concert de la Maison Pillet-Bersoullé

Les Souscripteurs pourront retenir leurs places à l'avance, moyennant un supplément ainsi fixé : Loges de balcon et Baignoires complètes, 2 fr.; Premières Loges complètes, 1 fr.; Toute Place seule, 50 centimes (Parquet, 25 centimes, à retenir chez le Concierge du Théâtre).

Prix pour les non-souscripteurs : Loges de balcon et Baignoires complètes, 6 fr ; Premières loges, 5 fr.; Place seule, 1 fr. 60.

NOTA. — Tout sociétaire qui emmènera avec lui une personne non-souscripteur devra payer place entière.

Pour la location, s'adresser chez M. COURANT, *rue de la Comédie.*

LOUDUN

Nous apprenons la mort de M. Baillergeau, juge de paix du canton de Loudun.

La guérison du croup

Le vaccin contre le croup a été, samedi dernier, appliqué à La Roche-sur-Yon pour la seconde fois et avec le même succès que précédemment.

M. le docteur Coindreau a inoculé, à l'hôpital, le serum antidiphtérique à la petite Eraud, fille d'un des cantiniers du 93e.

Dimanche, l'enfant allait beaucoup mieux et, aujourd'hui, son état est des plus satisfaisants.

Une petite fille de six ans, Germaine Lierre, de Fontenay, vient d'être également guérie à la suite d'une injection de serum antidiphtérique pratiquée par MM. les docteurs Audé et Clémenceau.

LE MANS

Grève des ouvriers couvreurs

Les ouvriers couvreurs de plusieurs importantes maisons du Mans se sont mis en grève. Ils réclament un salaire de 50 centimes par heure au lieu de 45 centimes qu'ils gagnent actuellement. On craint que la grève ne devienne générale.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 17 novembre. — Marcel-Alexandre Coutard et Jules-Aristide Coutard, rue d'Orléans, 31.

Le 18. — Germaine-Marie-Andrée Proust, rue d'Orléans, 42 ; — Anne-Marie-Renée-Radégonde Groleau, rue Beaurepaire, 19.

MARIAGES

Le 19 novembre. — Charles-Joseph Hogrel, jardinier, a épousé Mathilde Partant, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 18 novembre. — Louise-Augustine-Marie-Antoinette Le Bailly de la Falaise, 13 jours, rue de la Fidélité, 1.

Le 19. — Blanche Montigny, 5 ans 1/2, rue de Poitiers, 24.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la **Belle Jardinière** consistant en un *PORTRAIT* peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du 16 novembre 1894

Bretesche le toqué

C'est la seconde audience qu'on lui consacre. On avait renvoyé la cause à huitaine pour compléter les renseignements sur lui. Et ils sont curieux ces nouveaux renseignements : ce malheureux idiot était devenu, pour les médecins de Nantes, pendant son séjour a la prison de cette ville, une pièce d'anatomie, une sorte de mannequin d'étude — nous n'osons point dire une vache à lait — pour les médecins Nantais qui consacrèrent 24 vacations à l'examen de son état mental, afin d'aboutir à la décision suivante déjà révélée par M. le docteur Seigneur : responsabilité limitée, ou, pour employer une formule mathématique, 75 0/0 d'inconscience et 25 0/0 de raison.

On se souvient des faits ayant motivé son arrestation : vol d'une bicyclette à Tours, filouterie dans une auberge de Saumur, achat de meubles, d'un fusil, de plantes, au nom de M. Chaussepied qu'il ne connaît que pour avoir entendu prononcer ce nom par son père, histoire de soutirer cinq ou six francs à chaque marchand sous prétexte d'oubli de son porte-monnaie. C'était bête comme vous savez qui, d'autant plus que, incapable de varier, il recourait toujours au même truc.

Quatre mois de prison. Mieux vaudrait, suivant nous, l'expédier tout de suite à Sainte-Gemmes.

Reneaume le teigneux

Regardez ça : il est impossible de trouver quelque chose de plus répugnant et de plus immonde : c'est mangé par la teigne à tel point qu'on l'autorise à garder sur le crâne ce qu'il appelle sa « cassiette » ; c'est plombé, terreux ; les manches du veston ne tiennent plus que par un fil ; ça participe de la loque et de l'ordure....

Hé bien, ça possédait une maîtresse depuis trois mois, la femme Cesbron, qu'il poursuivait un couteau dans la main jusqu'à la grille de la gendarmerie et qu'il voulait « saigner ». Et c'est une femme propre, de tenue décente, qui s'est livrée à ce limaçon de la fange, qui le soigne, qui le nourrit, qui l'excuse et qui sollicite du Tribunal un pardon pour Reneaume. « Il n'est pas méchant ; il ne se met en colère que lorsqu'il a bu un coup ; il ne voulait pas les frapper pour de vrai, mais les effrayer seulement. »

Cette femme aimer cet excrément de la race humaine! Une pareille pensée vous casse les bras. On se croit, en les voyant, la proie d'un cauchemar ; et on a de la peine à s'en nettoyer l'esprit.

Un mois de prison pour outrages aux agents et 5 fr. d'amende pour l'ivresse.

Chaque année, des milliers de malades atteints de *goutte, calculs, rhumatismes, douleurs sciatiques, asthme, maladies de la peau et du sang*, se dirigent vers les villes d'eaux pour y suivre un traitement long, dispendieux et quelquefois inutile. Qu'ils essaient donc auparavant de prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**.. Tant de personnes se sont trouvées guéries, que cela vaut la peine d'en essayer. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1er au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

diable! .. Ah!

Et il retomba inerte, sur l'oreiller, les pupiles dilatées, tandis qu'une écume sanglante rougissait les commissures de sa bouche.

Ses deux gardiennes eurent peur.

Elles s'élancèrent hors de la chambre, appelant du secours.

Les sanglots d'Hira remplissaient le navire.

Elle ne vit point, dans l'ombre de la cursive, le mécanicien Dobreuil, livide, les poings serrés.

— Elle t'aime! — répéta-t-il avec la même expression de la haine formidable qu'avait pris son visage, lorsqu'il avait surpris les premières [illegible] de la jeune fille.

[illegible] l'aime! Allons! Le moment est pro[illegible]

Et, [illegible] frapper... au cœur.

[illegible]tra dans la [illegible] de l'absence des femmes, il en[illegible] mort à l'appa[illegible] où Borsand gisait immobile,

Un instant le [illegible]

Au chevet, presque hésita.

blessé, pendait un k[illegible]-dessus de la tête du [illegible]lais à manche de nacre, une arme précieu[illegible] M. Raimbault avait rapportée de ses cours[illegible] travers l'archipel de la Sonde.

La main de Dubreuil se tendit v[illegible] le poignard.

Le blessé était impuissant, livré sans défense à son agression. Il n'avait qu'à frapper.

Il eut un ricanement fauve.

— Non, — murmura-t-il, — je ne suis pas un lâche. Je n'achève pas les blessés. — Et puis, il y a mieux.

De la poche de son veston, il tira un flacon imperceptible, le déboucha et laissa tomber deux gouttes d'un liquide brun dans l'une des fioles de remèdes.

— Elle va revenir, — pensa-t-il. — Comme cela, c'est sa propre main qui lui versera la mort.

Des bruits de voix se rapprochaient.

Dubreuil s'éloigna sans ramener la porte derrière lui.

Il put voir Hira et Soonamookee revenir escortées du docteur, de Raimbault et de Kerdistel.

— Voyons, voyons, ma chère enfant, disait le médecin, vous avez dû vous effrayer à tort. Le délire produit de ces effets-là. En voilà une garde-malade courageuse!

Il pénétra dans la chambre, précédant tout le groupe.

(A suivre.)

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : *262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.*

ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans n'importe quelle maison similaire — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur

ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.

Etude de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché Noir, no 12.

VENTE

Sur saisie immobilière

En un seul lot

De la Nue-Propriété de

DIVERS IMMEUBLES

en nature de Terre et Bois

Situés communes de Courchamps, Cizay, Distré et du Coudray-Macouard.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, à l'audience des criées du 22 décembre 1894, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'une obligation consentie devant Me Brac, notaire à Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistrée, au profit de M. Gilles Guignard, ci-après nommé, par M. et Madame Deschamps, également ci-après nommés,

Et par suite de la saisie pratiquée sur lesdits sieur et dame Deschamps, suivant procès-verbal de Me Marcombre, huissier à Saumur, en date des vingt-trois et vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré ;

Et aux requête, poursuite et diligence de M. Gilles Guignard, teinturier, demeurant à Saumur, place de la Bilange,

Ayant Me LE RAY pour avoué ;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Eugène Deschamps, plâtrier, et de Madame Marthe Esnault, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, rue des Boires ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilière, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la nue-propriété des immeubles ci-après désignés, et dont l'usufruit appartient à Madame Perrine Biard, veuve de M. Louis Esnault, ladite dame demeurant au Mihervé, commune de Courchamps.

LOT UNIQUE

I. *Commune de Courchamps*

1. Un morceau de terre, situé aux Boutifolles, contenant environ quatre ares vingt centiares, joignant au couchant Langlois, au levant Masse, au nord Gautier ;

2. Un morceau de terre, situé aux Friches, contenant quatre ares soixante centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Langlois ;

3. Un morceau de terre, situé aux Friches, contenant sept ares trente-cinq centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Malécot ;

4. Un morceau de terre, situé aux Friches, contenant deux ares quatre-vingts centiares, joignant au levant un chemin, au nord et au midi Langlois ;

5. Une pièce de terre, située Sous-les-Pressoirs, contenant cinq ares dix centiares, joignant au levant Jamin, au couchant et au midi Ribot ;

6. Une pièce de terre, située à l'Ardillon, contenant six ares quatre-vingts centiares, joignant au levant Boivin, au couchant un chemin, au midi Nouteau ;

7. Une pièce de terre, située à la Ronde, contenant six ares, joignant au levant Bornet, au couchant Besnard ;

8. Une pièce de terre, située sur les Rondes, contenant neuf ares soixante-quinze centiares, joignant au levant Dubré, au midi Michel ;

9. Une pièce de terre, située sur les Rondes, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant au nord Dubré, au levant Dessard ;

10. Une pièce de terre, située sur les Rondes, contenant onze ares cinquante centiares, joignant au midi Benoist, au nord Desnouteau ;

11. Une pièce de terre, située à la Pierre-Couverte, contenant six ares vingt centiares, joignant au levant Chauvigné, au couchant Guéret ;

12. Une pièce de terre, située au lieu dit le Chemin-du-Marais, contenant six ares, joignant du midi la route du Coudray, du nord le chemin du Marais ;

13. Une pièce de terre, située sur le chemin de Courchamps, contenant sept ares vingt-cinq centiares, joignant au midi la route du Coudray, au nord le chemin du Marais ;

14. Une pièce de terre, au lieu dit Derrière-le-Clos, contenant sept ares soixante-dix centiares, joignant au levant Beausse, au midi Boivin ;

15. Une pièce de terre, au lieu dit le Grand-Marais, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant au midi Pierre Jamin, au nord un chemin ;

16. Un morceau de terre, situé au Cartier, contenant huit ares, joignant au midi Gagneux, au nord Proust ;

17. Une pièce de terre, située au Bourg, contenant neuf ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Sancier, au midi Dallery, au nord un chemin ;

18. Une pièce de terre, située à Carrioux, contenant quinze ares, joignant au levant Courjaret, au nord le chemin de fer ;

19. Une pièce de terre, située Derrière-les-Champs, contenant quatre ares cinquante centiares, joignant au levant Pichoret, au couchant Caillery et Jamin ;

20. Une pièce de terre, située à la Rouère, contenant treize ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Drugeau, au couchant Beausse ;

21. Une pièce de terre, située au Cartier, contenant trois ares, joignant au levant Jamain, au couchant la Ruette ;

22. Une pièce de terre, située au Cartier, contenant six ares, joignant au levant Cognée, au couchant Langlois ;

23. Une pièce de terre, située aux Malveaux, contenant sept ares quarante centiares, joignant au levant Charpy Louis, au couchant Louis Michel ;

24. Un morceau de terre, au lieu dit la Coulée-du-Chemin-du-Coudray, joignant au levant Langlois, au couchant Chiron ;

25. Un morceau de terre, au lieu dit la Caisse-au-Jean, contenant deux ares, joignant au levant Proust-Boisseau, au midi un chemin ;

26. Une pièce de terre, située à la Haie-Nardin, contenant trois ares quatre-vingts centiares, joignant au levant Foucher, au couchant Beausse ;

27. Une pièce de terre, au Lijonneau, contenant sept ares vingt centiares, joignant au levant veuve Masse, au nord un chemin ;

28. Une pièce de terre, située au même lieu, contenant trois ares cinquante centiares, joignant au levant Perrot, au couchant Fuzellier ;

29. Une pièce de terre, située au même lieu, contenant trois ares quatre-vingts centiares, joignant au couchant Langlois, au levant Meunier ;

30. Une pièce de terre, située au même lieu, contenant trois ares, joignant au levant Louis Legrand, au couchant Dubré Julien ;

31. Une pièce de terre, située aux Prineaux, contenant huit ares trente centiares, joignant au levant Hubault, au nord le chemin ;

32. Une pièce de terre, au même lieu, contenant sept ares trente-cinq centiares, joignant au midi Chemillé, au nord un chemin ;

33. Une pièce de terre, au même lieu, contenant quinze ares quarante centiares, joignant au levant Jamin Pierre, au nord le chemin ;

34. Une pièce de terre, au même lieu, contenant huit ares soixante-quinze centiares, joignant au levant François Pasquier, au couchant Chemillé ;

35. Une pièce de terre, au même lieu, contenant deux ares cinquante centiares, joignant au levant Charpy, au couchant Guibert ;

36. Une pièce de terre, au même lieu, contenant quatre ares vingt centiares, joignant au levant Bordier, au midi un chemin ;

37. Une pièce de terre, située à la Haie-Bruneau, contenant deux ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Charpy, au midi un chemin ;

38. Un morceau de terre, à la Ronde, contenant quinze ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Renard, au midi un chemin ;

39. Un morceau de bois, au lieu dit le Bois-de-Courchamps, contenant deux ares soixante-dix centiares, joignant au nord un cours d'eau, au midi Gagneux ;

40. Un morceau de terre, au Champ-Baudry, contenant cinq ares quarante centiares ;

41. Un morceau de terre, Sous-les-Pressoirs, contenant cinq ares quarante centiares, joignant au midi un chemin, au nord Ribot ;

II. — *Commune de Cizay*

42. Une pièce de terre, située aux Jarosses ou Champs-Marquis, contenant environ treize ares soixante-quinze centiares, joignant au levant un chemin, au couchant Hubault ;

43. Une pièce de terre, au même lieu, contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, joignant au levant Charpy, au midi le chemin ;

44. Une pièce de terre, au même lieu, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au couchant Hubault, au levant Pierre Benoist ;

45. Une pièce de terre, située dans les Paleines, contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Ballu, au levant veuve Retiveau ;

46. Un pièce de terre, située au Bois-aux-Ajoncs, contenant environ deux ares soixante-quinze centiares, joignant au nord Dessard, au couchant Jamin

III. — *Commune de Distré*

47. Une pièce de terre, située aux Carabins, contenant onze ares, joignant au couchant Peinot, au midi Pauneau ;

48. Une pièce de terre, située à la Perruche, contenant huit ares vingt-cinq centiares, joignant au levant Garnier, au couchant Pierre Benoist ;

49. Une pièce de terre, située au Carrefour-Beton, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au couchant le chemin de Chétigné, au midi Langlois.

IV. — *Commune du Coudray-Macouard*

50. Un morceau de bois, contenant environ douze ares trente-sept centiares, situé au lieu dit le Bois-Taillis, joignant au levant Dessard, au couchant Caillery.

La nue-propriété des immeubles ci-dessus désignés, lesquels sont grevés de l'usufruit de la dame Perrine Biard, veuve du sieur Louis Esnault, ladite dame propriétaire, demeurant commune de Courchamps, et actuellement âgé de soixante-quatre ans, sera mis aux enchères en un seul lot, sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1,200

PROCÉDURE

En vertu de la grosse de l'obligation susénoncée, M Guignard a, par procès-verbal de Me Marcombre, huissier à Saumur, en date des vingt-deux et vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait procéder sur les époux Deschamps-Esnault, à la saisie réelle de la nue-propriété des immeubles sus-désignés.

Le procès-verbal de saisie sus-énoncé a été dénoncé auxdits époux Deschamps-Esnault, suivant exploit du même huissier, en date du six septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, également enregistré

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le quinze septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, nos 50 et 51.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Par exploits de Me Marcombre, huissier sus-nommé, en date des six et huit octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistrés, et mentionnés au bureau des hypothèques de Saumur le douze octobre, même mois, sommation a été faite aux saisis et aux créanciers inscrits de prendre communication dudit cahier des charges, et d'assister à sa lecture et à sa publication.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont eu lieu à l'audience des criées du samedi dix novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et l'adjudication a été fixée à l'audience du samedi vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Nota. Les enchères ne pourront être portées que par le ministère des avoués.

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché Noir, poursuivant la vente ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

BUREAU DE PLACEMENT

Mme SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

GUERISON

Certaine et Radicale

de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES

Plaies et Ulcères variqueux

dits **incurables.**

Ce **Traitement** qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne **dérange pas du travail**; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin-Spécial, ex-Phien, Aide-Major aux Hôpx Militres, à **MELUN** (S.-et-M.). *Consultations gratuites par Corresp.*

AVIS

On recherche les héritiers et représentants de dame MARIE COUCHAULD, décédée femme RENÉ CAILLEAU, à Saint-Clément-des-Levées, pour recueillir la succession de MARIE-LOUISE CAILLEAU, sa fille, décédée épouse de NICOLAS BOMPAS.

Se présenter à l'Etude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

AVIS

La Maison CHATAIN, 20, rue Saint-Nicolas, continue comme par le passé la vente des bois et charbons.

Les clients peuvent donc continuer à s'approvisionner à la maison; ils y trouveront toujours des marchandises de toutes sortes et de bonne qualité.

A VENDRE

Un bon PHAÉTON d'occasion

S'adresser à M. LEROUX, rue de Bordeaux, 13.

Mme LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert un Cabinet de Somnambulisme, de Cartomancie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à *TOURS, 18, rue de Courset.*

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures ; soir, de 3 heures à 6 heures

Consultations par correspondance contre mandat de 10 fr.

18, rue de Courset,

TOURS.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Chocolats à prix réduits

Menier,	1/2 kil.	1 60
Planteur,	—	1 60
Potin n° 3,	—	1 60
Cie Coloniale,	—	2 20
De santé,	—	1 20

Thé Cie Coloniale, la boîte		2 80
— Le Délicieux,	—	1 35
— Mélange d'Amateurs,		50 et 90

Biscuits recommandés

Montbozon,	la boîte	» 65
Madeleines-Champagne,	id.	1 30

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

***Seul Dépôt :* chez M. CHAUVEAU**

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, **SAUMUR.**

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN Pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 —

Très beau choix de Travaux

Saumur, imprimerie Paul Godet

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

LE MAIRE,